

L'ASSOCIATION LE MOULIN VERT EN PARTENARIAT AVEC LE CNSA PRÉSENTE

LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET PERSONNALISÉ

Développer les Projets Personnalisés Co-Construits avec les personnes accompagnées

Une expérimentation de formation parents/professionnels*

■ LA NÉCESSAIRE, MAIS DÉLICATE, COOPÉRATION ENTRE LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

Au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS), **la personnalisation des parcours est engagée**, mais peu parviennent encore à associer les personnes accompagnées et leurs familles dans une véritable démarche de co-construction.

Plusieurs facteurs constituent des freins. Ils sont essentiellement culturels et méthodologiques, d'où l'idée : **parents et professionnels, formons-nous à œuvrer de concert, via la co-construction du projet personnalisé.**

■ UNE FORMATION INNOVANTE PORTÉE PAR LE MOULIN VERT, EN PARTENARIAT AVEC FAIR'EQUIPE

Les deux axes structurants du projet associatif de l'association Le Moulin Vert sont l'inclusion et la participation des usagers. Dans le département de l'Eure, l'association Le Moulin Vert** gère deux IMP et un SESSAD engagés dans un ambitieux projet inclusif. Elle y expérimente une formation-action associant parents et professionnels et relative à la co-construction des projets personnalisés.

Cette expérimentation, soutenue par l'ARS de Normandie, est financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre des actions innovantes.

L'association Le Moulin Vert s'est associée à Fair'EQUIPE pour développer cette expérimentation et en diffuser les enseignements.

Son caractère innovant réside dans :

- > **la formation, où parents et professionnels se forment ensemble ;**
- > **la « formation-action », où parents et professionnels co-élaborent les outils qui serviront aux parents pour préparer, avec leur enfant, leurs contributions dans la co-construction du projet personnalisé.**

L'expérimentation, pilotée en associant les parents et les professionnels, est évaluée « chemin faisant » permettant l'ajustement de l'expérimentation durant son déroulement.

■ LE DÉROULEMENT

Fin avril 2018, un comité de pilotage est mis en place (avec l'IMP d'Étrépagny et les deux équipes du Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) composé de 7 parents, 3 membres de l'équipe de direction, 4 éducateurs, 1 psychologue, 1 membre de la direction générale et un membre du conseil d'administration.

Fin janvier 2019, le comité de pilotage s'étoffe des représentants de l'IMP de Louviers : 4 parents, 1 éducatrice et la directrice adjointe. Les travaux convenus dans le projet avec la CNSA, malheureusement perturbés par la pandémie, se sont finalisés au premier trimestre 2021.

■ L'ADAPTATION DU PROJET DE DÉPART À LA RÉALITÉ DE LA DISPONIBILITÉ DES PARENTS ET DES TRAVAUX ENGAGÉS PAR LES PROFESSIONNELS

Tous les parents ne pouvaient pas se libérer l'équivalent de 3 journées complètes pour une démarche de formation. La démarche s'est donc ajustée à leurs disponibilités ainsi qu'à celles des professionnels. Chaque structure ayant abordé la coopération avec les personnes accompagnées selon une démarche particulière, le protocole fut adapté à chacune. Les apports de chaque structure sont ainsi complémentaires.

Si les chemins sont différents et évolutifs, les objectifs restent constants :

> **Renforcer l'association des parents et des enfants en situation de handicap à la co-construction des projets personnalisés :**

- . Soutenir les parents dans leurs capacités d'expression et de décision dans l'exercice de leur autorité parentale.
- . Faire évoluer les pratiques professionnelles vers une réelle prise en compte de la place des parents avec leurs droits et devoirs.

> **Modéliser et créer les conditions d'une diffusion de la formation-action** permettant le plein exercice de l'autorité parentale et le développement du pouvoir d'agir des parents et des mineurs accompagnés par les Etablissements sociaux et médico-sociaux.

■ LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE

Les représentants des parents et des professionnels se sont accordés sur une première démarche de co-formation par séance de 2 heures en fin de journée de 18h30 à 20h30. Chaque séance comporte un apport méthodologique et un atelier de co-construction. Ont été traités successivement :

- > **le projet, la coopération et l'intérêt de la co-construction** (2 heures, parents et professionnels);
- > **les places de chacun et l'association de l'enfant à son projet** (2 heures, parents et professionnels);
- > **la méthodologie du projet personnalisé** (une journée, ouverte aux parents, requise pour les professionnels);
- > **la méthodologie du projet personnalisé** (2 heures, parents et professionnels).

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un « manuel version 0 ». Cette validation a constitué le socle de la suite de l'expérimentation.

■ TROIS AXES DE TRAVAIL : LA FORMATION-ACTION, LA CO-ÉLABORATION D'UN OUTIL, LE SOUTIEN DES PARENTS

La formation-action***

À l'IMP d'Étrépagny, les professionnels et 15 parents se sont formés, ensemble, selon **une démarche en 4 temps :**

- 1. comprendre ce qu'est un projet personnalisé, les notions de point de vue et de coopération ;**
- 2. développer ensemble un support de coopération** en vue de la co-construction du projet personnalisé ;
- 3. individuellement, co-construire le projet personnalisé de l'enfant**, en l'associant le plus possible ;
- 4. évaluer le cycle de formation et la mise en œuvre effective** pour voir ce qui est à améliorer et les nouveaux développements pour l'action suivante.

4 actions étaient prévues : l'accueil, le soutien, la préparation / la co-construction et la rédaction du projet personnalisé / le programme d'action et la communication / l'évaluation. Du fait de la pandémie Covid 19, tout n'a pu être traité. Un prolongement est en cours.

■ AU SESSAD, LE DÉVELOPPEMENT D'UN SUPPORT POUR LA PRÉPARATION DE LA CO-CONSTRUCTION

Le SESSAD était déjà engagé dans la mise en œuvre des projets personnalisés et les parents se sentaient acteurs de cette co-construction. En revanche les professionnels signalaient que l'association des enfants à leur projet et son suivi pouvaient être améliorés.

Un comité de pilotage, parents et professionnels du SESSAD, a été constitué. Il a permis de repenser, expérimenter et évaluer le protocole d'admission et d'élaboration des projets personnalisés.

Concernant l'association de l'enfant à son projet personnalisé, l'option était que les parents l'assurent autant que possible. A cette fin, un support a été construit avec l'enfant et sa famille pour aider à l'exploration des thèmes de sa vie.

■ L'EXPÉRIENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS PAR UN TIERS, LE CONCEPT DE RÉFÉRENT DE PROJET ET L'INTRODUCTION DE LA CO-CONSTRUCTION À L'IMP DE LOUVIERS

L'IMP de Louviers s'est centré sur :

- > l'évolution de la fonction de « référent éducatif » vers la fonction de « référent de projet personnalisé » ;
- > l'introduction d'une « rencontre de co-construction » dans l'élaboration du projet personnalisé ;
- > l'expérimentation d'une aide auprès des parents, par un travailleur social tiers, pour préparer la rencontre de co-construction.

Comme souvent, le projet personnalisé était considéré comme un outil interne à l'équipe des professionnels, pourtant les parents présents au conseil de vie sociale vantent la qualité de leur relation avec l'IMP. L'expérimentation d'un accompagnement visant à renforcer cette relation dans une démarche de co-construction démontre que celle-ci est un processus continu.

■ L'ENSEIGNEMENT DES EXPÉRIMENTATIONS

L'ensemble des productions est rassemblé dans le « manuel version 1 » (disponible auprès de l'association Le Moulin Vert).

La co-construction est un processus continu qui doit être animé

La co-construction est un processus continu de dialogue entre les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels.

Une fonction de référent de projet est indispensable pour animer ce processus et faire en sorte que le projet personnalisé s'enrichisse de l'apport de chaque point de vue (parents, enfant, professionnels selon leur métier).

La co-construction nécessite outils et méthode

L'expérience d'un **outil visuel en soutien du dialogue parents-enfant-professionnels**, notamment parents-enfant, démontre l'utilité d'un tel support.

L'outil doit être adapté à l'âge de l'enfant et ses capacités. L'expérimentation a montré que **trois outils sont nécessaires : un pour les enfants jeunes et/ou non-lecteurs, un pour les enfants ayant accès à la lecture et un pour les adolescents.**

Concernant la démarche elle-même, il est nécessaire que les professionnels soient au fait de la méthodologie du projet personnalisé pour faire le lien entre les hypothèses de diagnostic et le programme à développer, son suivi et son évaluation.

La fonction de référent de projet est nodale

Ceci est maintenant admis comme un lieu commun : il n'y a pas de projet, a fortiori de projet co-construit, sans une fonction d'animation de cette démarche de projet. Le référent de projet assure le suivi et la cohérence d'un projet, dont la direction de l'établissement est garante.

Le projet personnalisé est en soi une action médico-sociale. Elle soutient la compréhension de leur situation par les personnes accompagnées de handicap. La personne accompagnée (et

son représentant) ne peut être actrice de son devenir que si elle est dans cette compréhension. Cette compréhension la remet, avec l'accompagnement des professionnels, dans sa capacité à peser sur son avenir dans un sens qui lui convient.

C'est en faisant que l'on apprend

Le constat de départ : les formations à la co-construction du projet personnalisé qui s'adressent uniquement aux professionnels sont moins efficaces car, à l'issue de la formation, des craintes de travailler avec les parents persistent.

A contrario, la co-formation a permis :

- > **aux parents comme aux professionnels d'expérimenter une coopération** où chacun est reconnu dans ses compétences respectives (compétences d'expérience, compétences professionnelles) ;
- > **à chacun d'expérimenter sa place dans le processus** (droits et devoirs liés à l'exercice de l'autorité parentale, légitimité et obligations liées à l'autorisation) ;
- > **d'entrer dans une dynamique de coopération** où chacun assume son engagement.

Les parents ont pris, repris, ou renforcé, leur place dans le projet d'éducation spécialisée de leur enfant.

Ce renforcement s'appuie sur :

- > **la perception de leur place dans cette démarche ;**
- > **la confiance en soi tirée** de l'expérimentation de situations de coopération entre professionnels et parents.

■ UN TRAVAIL À POURSUIVRE

L'association des personnes accompagnées à la co-construction de leur projet fait partie de la culture professionnelle.

Pour en faire un outil de développement, les professionnels doivent renforcer leurs compétences. Par exemple, les professionnels doivent mettre en œuvre des actions évidentes à dire et complexes à mettre en œuvre, tels que :

- > **articuler diagnostic, objectifs et programmes d'action ;**
- > **donner toute sa place à l'enfant** en tenant compte de ses capacités de discernement ;
- > concevoir des projets de façon transdisciplinaire et synthétique pour qu'ils soient facilement utilisables comme référence de travail ;
- > **respecter la place de chacun, la confidentialité et l'association des professionnels de droit commun ;**
- > **permettre une contribution des parents souffrant d'illettrisme ;**
- > **donner toute leur place aux parents et aux assistants familiaux.**

Chacun de ces points sont à approfondir, améliorer, en dialoguant avec les personnes concernées, au premier rang celles que nous accompagnons, en expérimentant, en évaluant et se formant.

■ CONTACTS ■

Rosa Naroun, Directrice territoriale Normandie, Le Moulin Vert

r.naroun@lemoulinvert.org

02 32 40 06 11

Pierre-François Pouthier, formateur, Fair'EQUIPE

pf@fairequipe.fr

02 31 36 07 61

En partenariat avec



* L'expérimentation s'inscrit dans la préconisation de la co-construction de son projet avec la personne accompagnée. En l'occurrence, la personne accompagnée étant mineure, l'expérimentation implique ses parents.

** <https://lemoulinvert.asso.fr>

*** La formation-action, consiste à engager un travail d'apprentissage à partir d'une action motivante et mobilisatrice pour le groupe. Dans ce cas, l'action va nourrir et déterminer les apports, les recherches, la mobilisation des personnes-ressources (source : Edmond MARC et Jacqueline GARCIA-LOCQUENEUX - Guide des méthodes et pratiques en formation - RETZ - 1995)